

Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement

Service Connaissance, Information,
Développement Durable, Autorité
Environnementale

Autorité Environnementale

Clermont-Ferrand, le

19 JUIL. 2017

ACCUSÉ DE RECEPTION DU DOSSIER

SAISINE POUR AVIS DE L'AUTORITÉ ENVIRONNEMENTALE

Numéro du dossier : 2017-ARA-AUPP-00321

Projet : *PLU de Saint-Laurent-la-Conche (42)*

Pétitionnaire : Mairie de Saint-Laurent-la-Conche

Reçu le 07/07/2017

L'avis sera rendu dans un délai de trois mois soit au plus tard le 07/10/2017

Au-delà de ce délai, faute de réponse, l'avis sera réputé sans observation.

La Responsable du Pôle Autorité Environnementale,



Mireille FAUCON